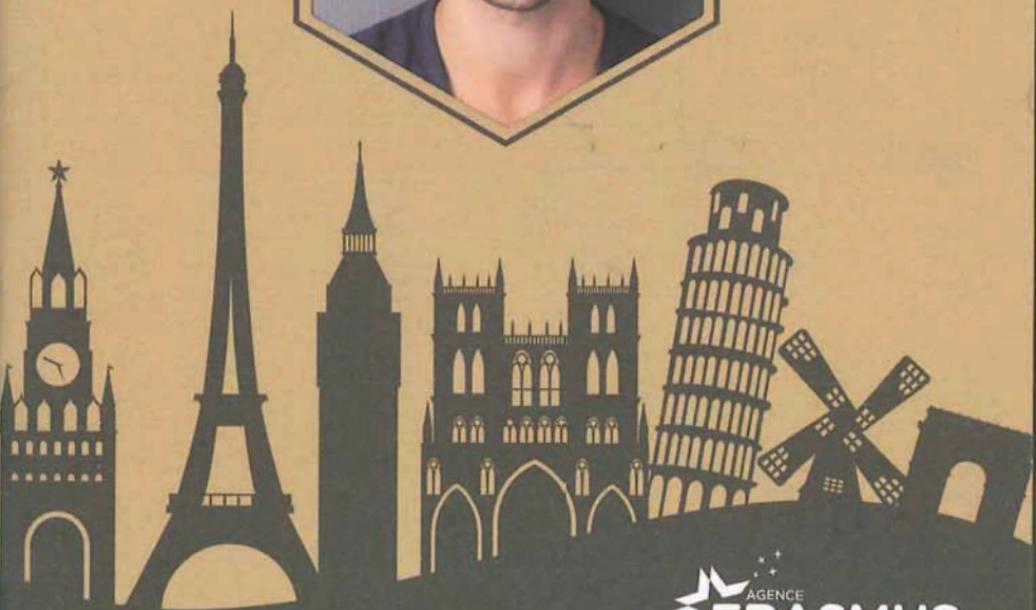
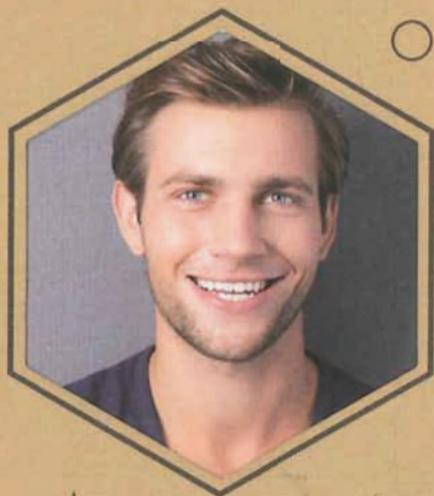

DES OUTILS EUROPÉENS AU SERVICE DE LA MOBILITÉ





Alexandre
Jourdain

25 ans

Manager
dans la
restauration



2007

Je décide de poursuivre mes
études en BTS

Je réussis mon bac professionnel

Je suis parti en stage en entreprise
en Europe : une première pour moi !



2009

Je réalise enfin le projet qui me tient à cœur : un Service Volontaire Européen (SVE) dans une ONG

Je crée mon Passeport **EUROPASS** !
Je ne suis pas si mauvais que ça en langues !

J'obtiens mon **YOUTHPASS** !!

2010

Mon rêve : devenir manager !!

Je rencontre un conseiller **EUROGUIDANCE** dans un CIO

Ma première expérience professionnelle !
Je suis serveur dans un restaurant



2011

Je reprends mes études en Licence professionnelle *hôtellerie/Tourisme/Management des entreprises* en alternance

Je voudrais partir en Europe...
Je m'informe grâce à **PLOTEUS** et **EURODESK**

2012

Ma mobilité au Portugal grâce au programme **ERASMUS+**



2013

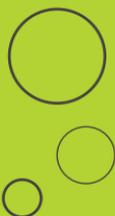
J'ai validé tous mes crédits **ECTS**.
J'obtiens ma Licence Pro

2014

Je rencontre mon futur employeur

Je retourne au Portugal pour retrouver ma copine et travailler dans un restaurant en tant que Manager d'équipe

SOMMAIRE



PRÉSENTATION D'ALEXANDRE	P.03
LE PORTFOLIO EUROPASS	P.07
SERVICE VOLONTAIRE EUROPÉEN	P.10
YOUTHPASS	P.10
EUROGUIDANCE	P.12
LE PROGRAMME ERASMUS+	P.13
PLOTEUS	P.14
EURODESK	P.15
LES ECTS	P.16
EURES	P.18
LE CADRE EUROPÉEN DES CERTIFICATIONS	P.19
LES CENTRES ENIC/NARIC	P.20
POUR ALLER PLUS LOIN	P.21
L'AGENCE ERASMUS+	P.24



**Alexandre
Jourdain**

25 ans

Manager
dans la restauration

Son parcours



Alexandre est titulaire d'un bac professionnel et d'un BTS dans la restauration. Lors de sa formation, il a réalisé un stage dans une entreprise en Europe. Au départ plutôt perplexe sur l'intérêt de cette mobilité, il est revenu enthousiaste de cette expérience qui lui a ouvert des portes inenvisageables.

A son retour, sur les conseils de son tuteur, il crée son passeport de compétences **Europass** pour valoriser son expérience. Il rédige son **CV Europass**, s'auto-évalue en langue grâce au **Passeport des Langues** (il découvre par la même occasion que son niveau n'est pas si mauvais que ça) et télécharge son **Supplément au Certificat**.





EUROPASS est un portfolio de compétences (disponible en version papier et électronique) de cinq documents qui aide les citoyens à constituer un inventaire de leurs compétences et qualifications acquises tout au long de la vie.

Europass vise à rendre compréhensibles les connaissances au-delà des frontières.

Il s'adresse aux **citoyens** qui veulent trouver un emploi ou une formation ; aux **employeurs** qui veulent comprendre les compétences et qualifications de la main-d'œuvre ; aux **responsables d'enseignement et de formation** pour mieux définir et communiquer le contenu des programmes.

• Le CV Europass

C'est un modèle de CV standardisé européen qui permet d'exprimer de façon claire et pertinente ses compétences et ses qualifications pour trouver un emploi. Il est disponible dans 27 langues.

• Le Passeport des Langues

Le Passeport des Langues repose sur le Cadre Européen Commun de Référence (CECR) il permet de s'auto-évaluer en langue pour définir de façon pragmatique quel est son niveau de langue.

.....
Ces deux documents se créent
directement depuis le site
www.europass.cedefop.europa.eu 

.....



• L'Europass Mobilité

C'est un document nominatif et personnalisé qui décrit de manière détaillée et concrète la période d'étude, de stage ou de formation effectuée en Europe en termes de compétences acquises. Il s'adresse aux lycéens, apprentis, collégiens, étudiants, demandeurs d'emploi ou salariés. Les établissements qui organisent la mobilité (universités, lycées professionnels, CFA...) souhaitant délivrer ce document s'adressent au Centre National Europass (Agence Erasmus+ France / Education et Formation www.2e2f.fr).

• Le Supplément au Diplôme

Le supplément au diplôme est un document nominatif joint à un diplôme d'études supérieures qui décrit la spécificité de la formation ainsi que les compétences et les connaissances acquises. Il permet de mieux faire comprendre le contenu et la valeur des diplômes auprès d'autres établissements supérieurs et d'employeurs en Europe et contribue à une **meilleure lisibilité des diplômes**. Il est délivré exclusivement par les établissements d'enseignement supérieur.

• Le Supplément au Certificat

Le supplément au certificat permet de faire comprendre clairement le contenu d'un certificat sur le marché du travail en fournissant une information qualitative à tout employeur. Toutes personnes ayant obtenu un certificat, un titre ou un diplôme suite à une formation technique ou professionnelle peut le télécharger directement depuis le site internet de la Commission Nationale de la Certification Professionnelle, via le répertoire national des certifications professionnelles.

-> www.rncp.cncp.gouv.fr

• Europass c'est aussi un modèle de lettre de motivation...

Le  d'Europass : la possibilité de rassembler tous ces documents simplement et rapidement dans un seul et même espace en créant son « Passeport Européen de Compétences » sur le site du CEDEFOP.

Un seul clic pour accéder à tout son parcours :
-> www.cedefop.europa.eu





En faisant le bilan de sa formation, de son expérience personnelle, Alexandre réfléchit à son projet professionnel. Mais avant tout, il décide de réaliser un projet qui lui tient à cœur en réalisant un **service volontaire européen** dans une ONG. Cette nouvelle expérience lui permet d'obtenir un **Youthpass**.



LE SERVICE VOLONTAIRE EUROPÉEN (SVE)

est intégré au programme Erasmus+
Il encourage la mobilité des jeunes de 18 à 30 ans en leur permettant de participer à un projet d'intérêt général de 2 à 12 mois dans des domaines variés tels que la culture, le sport, la protection civile, l'environnement, l'animation pour les enfants... dans un pays de l'Union européenne.

Le SVE repose sur un partenariat entre le volontaire, l'organisation d'envoi et l'organisation d'accueil et permet de vivre une expérience formatrice, de développer une citoyenneté active et faire preuve de solidarité en découvrant une autre culture et une autre langue.

-> www.erasmusplus-jeunesse.fr

L'expérience acquise lors du SVE peut être reconnue par un **Youthpass**.

YOUTHPASS est un certificat qui valorise les apprentissages non formels et/ou informels. Il décrit ce que la personne a fait, ce qu'elle a appris et quelles sont ses compétences. Il est remis à la fin de la mobilité à condition que la structure d'envoi ait bien fait les démarches nécessaires en amont.

-> www.youthpass.eu





Par la suite, Alexandre trouve un poste de serveur dans un restaurant. Après deux années, il aimerait faire évoluer sa carrière et devenir manager. Il se rend dans un centre d'information et d'orientation où un conseiller **Euroguidance** lui recommande de reprendre ses études en suivant une licence professionnelle Hôtellerie/tourisme spécialité Management des entreprises en alternance.





EUROGUIDANCE est un réseau européen de centres nationaux de ressources d'orientation pour la formation et les études. Ses principales missions sont de **favoriser et promouvoir la mobilité, d'informer sur les systèmes éducatifs** et les systèmes de formation en Europe, de développer la dimension européenne dans les actions d'orientation.

Le réseau s'adresse avant tout aux professionnels de l'orientation (de la formation initiale à la formation continue) mais la cible est très large allant des jeunes aux adultes. Il assure des missions d'accueil du public dans les centres CIO, dans les salons, les établissements scolaires.

Le site www.euroguidance-france.org/fr peut intéresser le grand public par la richesse des informations contenues : carte des financements régionaux de la mobilité, rubriques « Etudier et se former en Europe », informations pays par pays....





Une fois inscrit en Licence pro, Alexandre envisage de partir avec le programme Erasmus+.



Il profite d'une réunion d'information organisée par le service des relations internationales de son établissement pour obtenir toutes les informations nécessaires en termes de conseils, de procédures et surtout pour connaître les différents établissements partenaires dans lesquels il va pouvoir partir. Des témoignages d'étudiants apportent aussi des informations pertinentes sur les aspects logistiques et culturels.



ERASMUS+ est le programme de la Commission Européenne pour la période 2014/2020.

L'Europe se doit de fournir à ses citoyens l'éducation, les compétences et la créativité dont ils ont besoin pour vivre et s'épanouir dans notre société.

Face à l'évolution rapide du monde, les systèmes éducatifs doivent se moderniser, s'adapter aux nouvelles façons d'enseigner et d'apprendre et se saisir des nouvelles opportunités. L'éducation, la formation ainsi que l'apprentissage informel des jeunes sont les clés pour créer des emplois et améliorer la compétitivité de l'Europe. Erasmus + a pour objectif de relever ces défis. D'ici à 2020, **4 millions de personnes** pourront profiter des opportunités offertes par Erasmus+ pour des mobilités individuelles à des fins d'apprentissage ou dans le cadre de coopérations et de partenariats stratégiques. Le programme Erasmus + concerne plusieurs publics :

- Les étudiants pour les périodes d'études ou de stage en entreprise ;
- Les jeunes en formation professionnelle pour des stages en entreprise ;
- Les jeunes hors du système éducatif pour des actions de volontariat (individuel ou en groupe) ;
- Les professionnels et décideurs du secteur de la formation et de la jeunesse, les membres des équipes éducatives (scolaire, enseignement supérieur) pour des formations, des participations à des séminaires, missions d'enseignement, etc.



Différents sites ressources lui sont présentés : Ploteus, le portail européen de la Commission qui recense les possibilités d'études et de formation en Europe et Eurodesk qui propose un panorama des dispositifs facilitant la mobilité des jeunes, les financements, les études et les stages en entreprise en Europe.



PLOTEUS est un portail européen pour étudiants, demandeurs d'emploi, travailleurs, parents, enseignants, conseillers d'orientation, professeurs... qui veulent trouver des informations sur les **opportunités d'études et de formation dans l'Union européenne** (avec de nombreux liens vers les sites internet d'universités et d'établissements d'enseignement supérieur, vers des bases de données d'écoles, d'établissements de formation professionnelle, de formation continue pour les adultes) sur les systèmes d'éducation et de formation (description et explication des différents systèmes éducatifs européens) mais aussi sur les aspects logistiques liés à la mobilité (coût de la vie, frais d'inscription, recherche d'un logement, cadre légal)

-> http://ec.europa.eu/ploteus/home_fr.htm





EURODESK est un réseau de 900 centres d'information en Europe qui propose des services destinés à **faciliter l'accès aux informations sur l'Europe** afin d'encourager les jeunes à participer à la vie démocratique européenne et à devenir des citoyens européens actifs notamment par le biais de l'action « jeunesse » du programme « Erasmus + ».

En France, le Centre d'information et de Documentation Jeunesse (CIDJ) assure la coordination nationale des 67 points Eurodesk.

Le réseau est le relais officiel de la Commission européenne pour la diffusion d'informations européennes auprès des jeunes et ceux qui travaillent avec eux (professionnels de l'information jeunesse, professionnels de l'éducation).

En fournissant des conseils personnalisés, de la documentation sur les programmes européens, en répondant aux demandes d'information, en organisant des journées d'information sur l'Europe, en aidant à la recherche d'aide financière, Eurodesk offre un panorama complet des dispositifs facilitant la mobilité des jeunes en Europe.

-> www.eurodesk.eu/eurodesk-france





Convaincu, Alexandre s'empresse de monter son dossier de candidature Erasmus +. Il retravaille son CV et rédige une lettre de motivation.



Sa candidature retenue, le coordinateur Erasmus l'oriente dans le choix des matières pour l'élaboration de son contrat d'études. Pour un semestre d'études, Alexandre a besoin de 30 crédits ECTS.

.....



L'ECTS (Système européen de transfert et d'accumulation de crédits) est un système de points mis en place par la Commission européenne qui a pour but de décrire et faciliter la lecture et la comparaison des programmes d'étude de l'enseignement supérieur.

Il apporte une transparence dans les systèmes d'enseignement et facilite la reconnaissance des qualifications et des diplômes en Europe.

Les ECTS sont basés sur la charge de travail de l'étudiant. Pour des études à plein temps, ce qui représente environ 1500-1800 heures par an, l'année est créditée de 60 crédits.

Le crédit valorise la charge totale de travail d'un étudiant pour acquérir une compétence. Il comprend les heures en présentiel devant l'enseignant (cours, TD, TP; tutorat etc.) mais aussi le travail personnel, les stages, les entretiens, le contrôle continu, les examens de l'étudiant.

Il s'agit d'un système de transfert (qui permet de reconnaître une période de mobilité) et d'accumulation de crédits (qui permet de capitaliser des connaissances et des compétences).







Au retour de sa mobilité, Alexandre valide tous ses crédits ECTS et obtient sa Licence Professionnelle. Il recherche un emploi à l'étranger et fait appel à un conseiller Eures qui lui fournit des informations correspondant à son futur projet d'installation au Portugal.



EURES (EUROpean Employment Services) est un réseau entre les services publics de l'emploi de l'Union européenne. Il a pour principaux objectifs de **faciliter la mobilité des travailleurs** au sein de tous les pays de l'Union européenne, d'intensifier les échanges transfrontaliers des offres et des demandes d'emploi et fournit des renseignements pratiques sur les conditions de vie et de travail. EURES s'appuie sur un réseau de 850 conseillers répartis dans l'Europe et est en contact avec des demandeurs d'emploi et des employeurs.

-> <https://ec.europa.eu/eures/pagehomepage?lang=fr#>



Alexandre a l'opportunité de travailler au Portugal mais son futur employeur demande quelles sont les compétences qu'il a acquises au sein de sa formation avant de pouvoir l'engager.



Il prépare son entretien d'embauche, retravaille son portfolio Europass et l'enrichit des expériences acquises et le complète avec le Supplément au Diplôme qui lui a été remis par son établissement. Il y joint également des lettres de recommandation. Son futur employeur comprend que sa formation équivaut au niveau 6 du cadre européen des certifications, ce qui répond à ses attentes. Pour faire reconnaître son diplôme il s'adresse aux centres ENIC NARIC pour obtenir une attestation de comparabilité.



LE CADRE EUROPÉEN DES CERTIFICATIONS a pour objectif de faciliter la comparaison des différentes certifications et des diplômes européens.

Pour qu'un citoyen puisse être recruté ou poursuivre une formation dans un pays de l'Union, il est important que tous les employeurs, les formateurs puissent comprendre quels sont les degrés de savoirs, aptitudes et compétences acquis en formation.

Le CEC permet de classer les niveaux et les systèmes de certification, de l'enseignement scolaire à l'enseignement supérieur, sur une échelle de niveaux allant de 1 à 8. Il permet à chaque pays d'établir des correspondances entre le système national de certification et la référence commune établie par le CEC. Ainsi l'Europe permet de rendre plus lisibles et compréhensibles les formations d'un pays à un autre.

-> http://ec.europa.eu/eqf/home_en.htm

Nomenclature française 1969	Grille CEC
I - Grades de Doctorat	8
I - Grade de Master	7
II - et Grade de Licence	6
III	5
IV	4
V	3
Sans objet	2
Sans objet	1



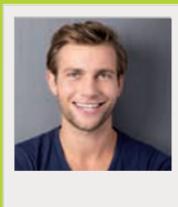
Les **ENIC** (European Network of Information Centres) **NARIC** (National Academic Recognition Information Centres) sont des points de contact qui fournissent des informations sur la législation relative à l'enseignement supérieur (reconnaissance, assurance qualité, Licence Master Doctorat, ECTS, supplément au diplôme et Validation des Acquis de l'Apprentissage), les statistiques et le système des diplômes nationaux.

Ils contribuent à promouvoir la mobilité internationale **en facilitant la lecture des parcours de formation étrangers** à travers l'élaboration d'attestations de comparabilité délivrées pour un diplôme obtenu à l'étranger.

Ils renseignent sur les systèmes éducatifs et fournissent des informations sur les procédures à suivre pour exercer une profession réglementée.

ENIC/NARIC est utile pour obtenir une équivalence de diplôme étranger en France, pour poursuivre des études, pour obtenir une équivalence de diplôme français à l'étranger et/ou obtenir une homologation, une équivalence, une assimilation ou une reconnaissance d'un diplôme étranger.

-> <http://www.ciep.fr/enic-naric-france>



Alexandre a construit son parcours de formation en utilisant des outils et des réseaux de la Commission Européenne. Il s'est informé et a découvert la richesse des nombreux sites de conseils sur les possibilités de vivre une expérience en Europe. Il a saisi l'opportunité de se former par Erasmus+, il a capitalisé ses

acquis d'apprentissage, et a fait reconnaître pleinement son parcours pour trouver un emploi.

Il sait désormais que des passerelles sont possibles entre les études et le monde professionnel et il a pris conscience que la formation tout au long de la vie est une réalité.

Pour aller plus loin...



ESCO (European Skills/ Competences,

qualifications and Occupations)

Les portails d'emploi nationaux utilisent des systèmes de classification qui leur sont propres. Echanger des données lorsque les systèmes sont basés dans des pays différents n'est pas toujours facile. ESCO identifiera et classera les compétences, les qualifications et les professions de façon standard, en utilisant une terminologie normalisée dans toutes les langues de l'UE au moyen d'un format de données ouvert pouvant être utilisé par un logiciel tiers. ESCO permettra ainsi aux utilisateurs d'échanger des CV et des offres d'emploi enregistrées dans des bases de données informatiques différentes.

-> <https://ec.europa.eu/esco/home>



ECVET

Il s'agit d'un
dispositif européen
qui vise deux

objectifs : reconnaître les acquis d'apprentissage professionnels dans le cadre d'une mobilité nationale ou européenne et promouvoir l'éducation et la formation tout au long de la vie.

C'est un cadre méthodologique, conçu pour l'enseignement et la formation professionnels, afin de décrire les certifications en termes d'« unités ». ECVET est centré sur l'individu et basé sur l'approche par acquis d'apprentissage (définis en termes de savoirs, aptitudes et compétences nécessaires pour obtenir une certification donnée).

L'assurance qualité

- Pour la formation professionnelle EQAVET (CERAQ en français : Cadre Européen de Référence pour l'Assurance Qualité dans l'enseignement et la formation professionnels).

C'est un cadre de référence qui propose des principes, des critères de qualité et des indicateurs communs, susceptibles d'aider à évaluer et à améliorer les systèmes et les prestations de l'enseignement et de la formation professionnelle existants.

- Pour l'enseignement supérieur EQAR (European Quality Assurance Register for Higher Education) est un registre d'organismes de l'enseignement supérieur ayant démontré leur conformité avec un ensemble commun de principes de l'assurance qualité en Europe.

EUROGUIDANCE 

EURODESK 

PLOTEUS 

EURES 

Je valorise mes compétences



CV EUROPASS 

PORTFOLIO EUROPASS 

YOUTHPASS 

ECVET 

Je capitalise des crédits



ECTS

Glossaire

EUROPASS : 5 documents pour rendre les qualifications et les compétences lisibles et compréhensibles en Europe

PLOTEUS : portail sur les possibilités d'études en Europe

EURES : réseau européen de l'emploi

EUROGUIDANCE : réseau européen de centres de ressource pour l'orientation

EURODESK : réseau d'information sur l'Europe pour les jeunes Erasmus + : nom du programme de l'Union européenne pour l'éducation, la formation et la jeunesse pour la période 2014-2020

CEC : instrument de transposition qui rend compréhensibles en Europe les certifications nationales

ECVET : cadre technique pour l'accumulation des acquis d'apprentissage qu'une personne a capitalisés en vue de l'obtention d'une certification

ECTS : système européen de transfert et d'accumulation de crédits qui facilitent la lecture et la comparaison des programmes d'études des différents pays européens.

YOUTHPASS : outil de reconnaissance de l'éducation non formelle

L'Agence



L'Agence Erasmus+ France / Education et Formation,

- **attribue** les financements européens dans le cadre du programme Erasmus +. Elle conseille aussi les porteurs de projets et assure le suivi qualitatif, administratif, financier des projets retenus.
- **impulse** des synergies entre les priorités nationales et européennes : mobilité d'apprentissage et de formation pour tous les citoyens, égalité, cohésion sociale et citoyenneté active, employabilité des jeunes, créativité et innovation à tous les niveaux d'éducation et de formation ;
- **favorise et encourage** les collaborations et les partenariats : elle initie des groupes de travail sectoriels (Euroméditerranée, Education Formation & Entreprises, Lutte contre les décrochages, éducation non formelle) pour le partage et le transfert d'expériences ;

- **publie** des statistiques sur le nombre et les profils des bénéficiaires : elle initie des sondages sur la notoriété des programmes et pilote des études sur l'impact des programmes européens et leurs retombées en termes d'insertion professionnelle et d'emploi ;

- **dynamise** le réseau des agences similaires en Europe en organisant des rencontres régulières et thématiques et collabore avec Campus France, opérateur de la mobilité étudiante entrante, avec l'Academic Cooperation Association (ACA), think tank international sur les mobilités universitaires et avec l'International Confederation of principals (ICP), association mondiale de chefs d'établissements pour le scolaire.



twitter.com/Agence2E2F



www.facebook.com/agence2E2F



UNE AGENCE
AU SERVICE DU
PROGRAMME STARS
DE L'EUROPE !

LES SUPPORTS WEB DE L'AGENCE :

- Site portail : **www.erasmusplus.fr**
-> Avec l'Agence Erasmus+ France /
Jeunesse & Sport
- Site grand public :
www.generation-erasmus.fr
- Site institutionnel : **www.2e2f.fr**
-> Actualité de l'Agence, témoignages,
partage d'expériences, Mag Erasmus,
événementiel de l'agence, thématiques
prioritaires, etc.
- Plate-forme de candidatures :
www.erasmusplus.fr/penelope
-> Appel à propositions, guide du
programme, objectifs généraux, conseils
pour toutes les phases du montage
de projet, espace projet individualisé,
sélection et résultats des candidatures,
formulaire commentés.

Édité avec le soutien financier de la Commission européenne.
Le contenu de cette publication et l'usage qui pourrait en être fait n'engagent pas la responsabilité de la
Commission européenne. Octobre 2014.

Crédit photographique : ShutterstockImages

